



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 30 juin 2021

Délibération n° 2021-097
REVISION DES TARIFS DU CONSERVATOIRE POUR L'ANNEE 2021-2022 POUR LES ELEVES
DE 4 A 26 ANS - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2

Mesdames, Messieurs : Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Thierry MILLET à Christine PEYRE

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER, Daniel MARGNES, Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX, Adjointe au Maire Déléguée à la Culture, rappelle à l'Assemblée que depuis mars 2020, de nombreuses activités artistiques et culturelles ont été impactées par la situation pandémique de la Covid-19. Le conservatoire municipal a mené ses missions en proposant une adaptation de l'enseignement, en alternant en fonction des annonces gouvernementales téléenseignement, présentiel ou mixte. La ville de Mérignac a, à ce titre, adapté ses tarifs pour l'ensemble des élèves à la fois sur l'année scolaire 2019/2020 mais également 2020/2021.

Pour la rentrée 2021, la Ville souhaite soutenir la pratique artistique au sein du conservatoire. Il s'agit, en effet de favoriser le maintien de tous dans leurs activités culturelles et artistiques, sans que la crise économique liée à la pandémie ne pénalise les plus en difficulté, déjà inscrits mais également ceux qui y prétendraient pour l'année 2021/22.

Pour ce faire, il est proposé une modification de la tarification des cours d'enseignement artistique pour les élèves de 4 à 26 ans. Les enfants et les jeunes doivent en effet être soutenus dans ces sensibilisations, éveils, découvertes ou approfondissements de leurs apprentissages musicaux, théâtraux, plastiques ou chorégraphiques.

Cadre général

La tarification actuellement en place se traduit par un forfait annuel réparti sur 9 mois, donnant lieu à une facturation mensuelle d'octobre à juin.

Ainsi, il est proposé de modifier les forfaits annuels comme suit :

- Un forfait annuel pour les tranches 1 à 5, allant de 18 à 45 euros/an selon les activités
- Une réduction annuelle de 50 euros pour les tranches 6 à 10 pour toutes les activités
- Le maintien du tarif actuel pour les tranches 11 et extérieures

Le paiement sera maintenu sur une facture mensuelle sur 9 mois.

La prestation « pratique d'ensemble » n'est pas impactée par cette révision, car payée en une seule fois lors de la première facture de l'année scolaire (20.50€/an).

Les tarifs appliqués pour les élèves inscrits à partir de 27 ans demeurent inchangés (délibération n°2018-112 du 29/06/2018).

Tarifs proposés pour les élèves de 4 à 26 ans

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID : 033-213302813-20210601-2021_097-DE

Code tarif	Quotient	1 PRESTATION									Pour 2 PRESTATIONS et PLUS					
		Danse			Formation Musicale			Instrument+ FM /Chant			Danse			Instrument + FM /Chant		
		Cours collectifs			Cycle initiation						Cours collectifs					
Tarif annuel précédent	Année 2021-22	soit par mois	Tarif annuel précédent	Année 2021-22	soit par mois	Tarif annuel précédent	Année 2021-22	soit par mois	Tarif annuel précédent	Année 2021-22	soit par mois	Tarif annuel précédent	Année 2021-22	soit par mois		
T1	0€ à 210€	53,00	27,00	3,00	32,00	18,00	2,00	68,00	45,00	5,00	46,00	22,50	2,50	53,00	27,00	3,00
T2	211€ à 390€	55,00	27,00	3,00	33,00	18,00	2,00	70,00	45,00	5,00	47,00	22,50	2,50	55,00	27,00	3,00
T3	391€ à 562€	56,50	27,00	3,00	34,00	18,00	2,00	72,00	45,00	5,00	49,00	22,50	2,50	57,00	27,00	3,00
T4	563€ à 665€	74,50	27,00	3,00	44,00	18,00	2,00	95,00	45,00	5,00	61,00	22,50	2,50	75,00	27,00	3,00
T5	666€ à 768€	93,00	27,00	3,00	55,00	18,00	2,00	118,00	45,00	5,00	76,00	22,50	2,50	93,00	27,00	3,00
T6	769€ à 938€	129,50	79,50	8,83	77,00	27,00	3,00	163,00	113,00	12,56	109,00	59,00	6,56	129,00	79,00	8,78
T7	939€ à 1175€	166,00	116,00	12,89	98,00	48,00	5,33	210,00	160,00	17,78	135,00	85,00	9,44	166,00	116,00	12,89
T8	1176€ à 1450€	188,00	138,00	15,33	111,00	61,00	6,78	239,00	189,00	21,00	155,00	105,00	11,67	191,00	141,00	15,67
T9	1451€ à 1750€	195,00	145,00	16,11	115,00	65,00	7,22	247,00	197,00	21,89	161,00	111,00	12,33	196,00	146,00	16,22
T10	1751€ à 2500€	219,00	169,00	18,78	129,00	79,00	8,78	278,00	228,00	25,33	179,00	129,00	14,33	218,00	168,00	18,67
T11	>2501 €	258,00	258,00	28,67	152,00	152,00	16,89	327,00	327,00	36,33	211,00	211,00	23,44	257,00	257,00	28,56
EXT	Hors Commune	393,00	393,00	43,67	281,00	281,00	31,22	519,00	281,00	31,22	333,00	333,00	37,00	397,00	397,00	44,11

Mesure des impacts :

Sur la base des inscriptions 2020/21, toutes activités confondues, et des tarifs annuels appliqués depuis 2018,

- 152 enfants et jeunes de 4 à 26 ans seraient concernés sur les quotients de 1 à 5
- 486 enfants et jeunes de 4 à 26 ans seraient concernés sur les quotients de 6 à 10

Soit un total de 636 élèves qui bénéficieraient de cette adaptation de tarifs pour l'année scolaire 2021/22.

Les 187 enfants et jeunes de 4 à 26 ans concernés par le quotient 11 et extérieur ne bénéficieraient pas de cette mesure mais ne subiront aucune révision de tarif pour l'année scolaire 2021/2022.

Ce soutien à la pratique artistique des enfants et jeunes du conservatoire s'élèverait à 30 250€ pour l'année scolaire 2021/22.

- recettes annuelles du conservatoire : 212 000€
- recettes prévisionnelles avec cette adaptation : 181 750€

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018-112 du 29 juin 2018 portant actualisation des tarifs au 1^{er} septembre 2018 du Conservatoire de musique, de danse, d'art dramatique et d'arts plastiques,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 23 juin 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de favoriser le soutien à la pratique artistique au sein du conservatoire municipal pour l'année 2021/2022 pour les enfants et jeunes de 4 à 26 ans ;

ARTICLE 2 : d'adopter la tarification présentée, prenant en compte les quotients familiaux et les principes de réduction proposés.

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 juin 2021



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 07 juillet 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.